

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2018**

Présent-e-s :

Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Présidente
M.	Jean-Claude KORMANN, Vice-Président
M.	Farid BEN-SLIMANE
M.	Samuel DUNANT
M.	Miguel-Jose FERNANDEZ-VILLACANAS
M.	Nicolas FOURNIER
M.	Yvan GUILLAUME
Mme	Antoinette HOFER
M.	Roger JACCARD
M.	Sebastiano MALGIOGLIO
Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
Mme	Kaya PAWLOWSKA
Mme	Julie PERADOTTO
M.	Guillermo Orestes SIRENA
M.	Jean Carlo TABOADA
Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
M.	Didier VATTER
M.	Yves ZEHFUS

Excusé-e-s :

M.	Rocco DE LUCA
----	---------------

Conseil administratif :

Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
Mme	Sylvie JAY, Conseillère administrative
M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif

Verbaliste :

Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
-----	-----------------------

Assiste :

M.	Eric KUNZ, Secrétaire-général
----	-------------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018
3. Prestation de serment de Mme Julie Peradotto en remplacement de M. Florian Dumalle
4. Nouvelle répartition au sein des commissions municipales et des Fondations ou groupements
5. Communications du bureau
6. Communications des commissions
7. Communications du Conseil administratif
8. DM 780 – Crédit d'investissement de CHF 129'000.00 TTC pour l'aménagement d'un dojo, vestiaires et sanitaires à l'Ecole de Confignon et versement de CHF 1'205.00 au Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)
9. P DM 785 – Crédit d'investissement de CHF 30'000.00 TTC pour l'acquisition de pupitres et chaises destinés à l'établissement scolaire de Confignon et versement de CHF 276.00 au Fonds de mise en valeur des bâtiments et des espaces publics (FMV)
10. P DM 786 – Crédit d'investissement de CHF 101'000.00 TTC pour la réparation des fenêtres oscillo-battantes de l'école de Confignon et versement de CHF 939.80 au Fonds de mise en valeur des bâtiments et des espaces publics (FMV)
11. P DM 787 – Crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC, dont la révision du plan directeur communal, plan directeur des chemins piétons 2006 pour un montant de CHF 151'911.00 TTC et révision du plan directeur des énergies 2012 pour un montant de CHF 16'100.00 TTC
12. P DM 783 – Projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2017
13. P DM 788 – Délibération du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir
14. P DM 789 – Crédit complémentaire de CHF 1'863.25 TTC à la délibération DM N° 675 concernant la réalisation d'un bassin de rétention-intégration de mesures de gestion pluviale à la 3e étape de la restauration de l'Aire
15. P DM 790 – Crédit complémentaire de CHF 10'595.50 TTC à la délibération DM N° 661 concernant l'étude de gestion du stationnement
16. P DM 791 – Crédit d'étude pour les activités culturelles de la pièce D aux Cherpines en collaboration avec la Commune de Plan-les-Ouates pour un montant de CHF 150'000.00, dont 50% est à la charge de la Commune de Confignon
17. Questions
18. Propositions individuelles et divers

Mme Nathalie Von Gunten-Dal Busco ouvre la séance du 10 avril 2018 du Conseil municipal de Confignon. Elle informe que M. De Luca s'est excusé et M. Fernandez-Villacanas aura un peu de retard, le CM démarre donc avec 16 membres.

1. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente propose de modifier l'OJ pour insérer la motion qui se trouve sur vos tables après le point 15 en nouveau point 16.

M. Guillaume propose de déplacer le traitement des points 12 et 13 juste avant le point 8. **La Présidente** demande si les points 14 et 15 doivent bien restés séparés de ces deux points 14 et 15 ? ce qui est confirmé par **M. Guillaume**.

L'insertion de la motion en nouveau point 16 est acceptée à l'unanimité. La Présidente demande ensuite d'approuver le déplacement des points 12 et 13 entre les actuels points 7 et 8, ce qui est accepté par 12 oui, 3 non et 1 abstention.

L'ordre du jour modifié est accepté par 15 oui et 1 abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

Page 2, M. Fournier, dernière phrase : il demande à recevoir la documentation de Mme Drompt, comme mentionné.

Page 7, M. Zehfus, CMSS dernière phrase : « ...incivilités à la sortie du parking **entre le 7 et le 5, rue Edouard-Vallet** »

Page 7, Mme Uldry Frossard, CCEP § 1, 3^e ligne : « ...Cherpines. **N'obtenir aucune information en commission sur le travail effectué par...** » **Puis plus loin :** « ...c'est très dommage. **Mme Uldry Frossard rappelle que** la commission est chargée d'étudier et de valider les équipements culturels et **doit être informée** des projets en cours. »

Page 7, Mme Uldry Frossard, CCEP § 2, 2^e ligne : « ...Vuillonex, l'actuel P+R offre ... »

Page 10, M. Fournier : « ...une chance de **le traiter** avant... »

Page 19, Mme Gabus-Thorens, 4^e ligne : « ...Cressy, le concours SCC pour une œuvre d'art. »

Le procès-verbal du 13 mars 2018 est, sous réserve des modifications, approuvé par 15 oui et 1 abstention.

3. Prestation de serment de Mme Julie Peradotto en remplacement de M. Florian Dumalle

La Présidente rappelle qu'après la démission de M. Dumalle pour cause de déménagement, Voix de Gauche a trouvé une remplaçante en la personne de **Mme Julie Peradotto**. Aussi, en application du règlement du CM de Confignon, elle demande à **Mme Peradotto** de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « je le promets » au serment qu'elle va lire.

Ce qui est fait. Elle lui souhaite alors la bienvenue au sein du CM et propose qu'elle se présente brièvement.

La Présidente lui souhaite la bienvenue et annonce que le CM compte donc 17 membres dès cet instant.

PRESTATION DE SERMENT EN COURS DE LEGISLATURE DE MADAME JULIE PERADOTTO

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la lettre du Service des votations et élections du 9 avril 2018.

Vu la démission de Monsieur Florian DUMALLE, Conseiller municipal (VG),

Conformément à l'article 3 du règlement du Conseil municipal,

Il est procédé par Madame Nathalie VON GUNTEN, Présidente, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 10 avril 2018 à l'assermentation de Madame Julie PERADOTTO, nouvelle Conseillère municipale (VG).

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par Madame Julie PERADOTTO.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

4. Nouvelle répartition au sein des commissions municipales et des Fondations ou groupements

Mme Von Gunten-Dal Busco commence par annoncer qu'il n'y a pas de changement pour la CCEP, les commissions des réclamations commune et canton, ainsi que dans les Fondations.

CSLC : **Mme Peradotto** remplace **Mme Pawlowska**, ce qui est accepté à l'unanimité.

CAD : **M. Kormann** devient président et le siège libre depuis le départ de M. Dumalle sera occupé par **Mme Pawlowska**, ce qui est accepté à l'unanimité

CFGDE : le siège libre de M. Dumalle sera occupé par **Mme Pawlowska**, ce qui est accepté à l'unanimité

CMSS : **Mme Peradotto** remplace **Mme Pawlowska**, ce qui est accepté à l'unanimité

CCEV : **M. Fernandez-Villacanas** devient président et **M. Kormann** devient membre, ce qui est accepté à l'unanimité.

Législature 2015-2020

Délibération N° 792

Séance du Conseil municipal du **10 avril 2018**

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES, DES FONDS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX POUR LA LEGISLATURE 2015-2020 EN REMPLACEMENT DE LA DM 782

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les articles 70 et suivants du règlement du Conseil municipal,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 17 membres présents

De désigner les membres des commissions permanentes pour la législature 2015-2020 en remplacement de la DM 782 et ceci conformément à la liste annexée, faisant partie intégrante de la présente délibération.

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN

Le Secrétaire : Jean Carlo TABOADA

Commission sociale, logement et communication (CSLC)	
Président - e	DUNANT Samuel
Vice - Président - e	VON GUNTEN Nathalie
Membre	FOURNIER Nicolas
Membre	HOFER Antoinette
Membre	PERADOTTO Julie
Membre	VATTER Didier

Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)	
Président - e	ULDRY FROSSARD Elisabeth
Vice - Président - e	FERNANDEZ-VILLACANAS Miguel-Jose
Membre	JACCARD Roger
Membre	MALGIOGLIO Sebastiano
Membre	MARINI LOPES SILVERIO Barbara
Membre	SIRENA Guillermo
Membre	ZEHFUS Yves

Commission aménagement et durabilité (CAD)	
Président - e	KORMANN Jean-Claude
Vice - Président - e	DUNANT Samuel
Membre	BEN SLIMANE Farid
Membre	DE LUCA Rocco
Membre	FOURNIER Nicolas
Membre	PAWLOWSKA Kaya

Commission des finances et gestion - développement économique (CFGDE)	
Président - e	TABOADA Jean Carlo
Vice - Président - e	HOFER Antoinette
Membre	GUILLAUME Yvan
Membre	MALGIOGLIO Sebastiano
Membre	PAWLOWSKA Kaya
Membre	VON GUNTEN Nathalie

Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)	
Président - e	GUILLAUME Yvan
Vice - Président - e	VATTER Didier
Membre	JACCARD Roger
Membre	MARINI LOPES SILVERIO Barbara
Membre	PERADOTTO Julie
Membre	SIRENA Guillermo
Membre	ZEHFUS Yves

Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)	
Président - e	FERNANDEZ-VILLACANAS Miguel-Jose
Vice - Président - e	DE LUCA Rocco
Membre	BEN-SLIMANE Farid
Membre	KORMANN Jean-Claude
Membre	TABOADA Jean Carlo
Membre	ULDRY FROSSARD Elisabeth

Commission des réclamations (CR) - Commune	
Membre	TABOADA Jean Carlo
Membre	

Commission des réclamations (CR) - Canton	
Délégué-e du CM	TABOADA Jean Carlo
Délégué-e du CM	GUILLAUME Yvan
Délégué-e du CM	ZEHFUS Yves

5. Communications du bureau

La **Présidente** indique qu'il n'y a pas de communication du bureau, elle propose donc de passer directement au Communications des commissions.

6. Communications des commissions

▶ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Kormann propose de passer la parole à l'ancien vice-président **M. Dunant** qui indique que la commission s'est réunie le 19 mars pour traiter de la présentation des objectifs énergétiques de la commune pour l'obtention du label Cité de l'énergie, en lien avec le ré-audit qui aura lieu. Les points importants : tendre vers l'objectif d'une société à 2000 watts avec pour principes de base l'efficacité, l'exemplarité, la durabilité.

▶ Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

Mme Uldry Frossard informe que la commission ne s'est pas réunie. En revanche, il y aura deux séances très importantes les 16 et 30 avril à 20H avec les membres de la commission culture de PLO et un conseiller administratif de PLO. Elle remercie déjà les membres et leurs suppléants pour leur présence à ces deux séances.

▶ Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)

M. Taboada informe que la commission s'est réunie le 27 mars pour étudier la création d'un DOJO. Elle n'a pas examiné l'option d'utilisation de vestiaires existants puisqu'il n'y avait pas eu d'amendement proposé. Elle a préavisé favorablement.

▶ Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)

M. Kormann informe que la commission s'est réunie pour étudier le projet de la création d'une salle de DOJO et la DM 780 qui fait l'objet d'un point abordé ce soir. Un rapport de préavis favorable de la commission vous a été transmis, de même pour l'option consistant à faire une économie en utilisant les vestiaires déjà en notre possession.

▶ Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)

M. Guillaume informe que la commission s'est réunie le 27 mars, également pour examiner le DOJO qui a été préavisé à l'unanimité. La commission n'a pas traité des casiers, mais est au courant que **M. Kormann** va déposer un amendement à ce propos. La commission a également discuté de la problématique du carrefour route de Soral-chemin de Mourlaz. L'administration a transmis un rapport constatant le peu de solutions possibles pour aménager ce carrefour. Il a préparé un courrier destiné aux pétitionnaires pour les informer du manque de solutions pour ce site ancien et protégé. En tant que président de la commission, il regrette de devoir donner une telle réponse pour la sécurisation de ce carrefour, mais il doit constater qu'il n'y a pas vraiment de solution.

▶ Commission sociale, logement et communications (CSLC)

M. Dunant informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE se réunira demain.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la commission ne s'est pas réunie, elle se réunira le 16 avril.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV s'est réuni et a discuté du rôle des experts dans le Fond. Certaines tensions et incompréhensions ayant été constatées, notamment sur qui fait quoi et sur le rôle de chacun, elle souligne que selon les statuts, les experts sont là pour conseiller les membres du fond.

Il a également été discuté de la possibilité d'installer une œuvre d'art sur la place du village, mais au final, il a été décidé de plutôt faire un travail préparatoire avant de se lancer et, compte tenu des soucis financiers que vous connaissez, d'opter pour une phase de réflexions et d'études.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay informe que la FE ne s'est pas réunie. Toutefois, la Présidente et elle-même ont auditionné le directeur, M. Gay, pour son évaluation après un an d'exercice.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que la séance du Conseil du CIV s'est réunie le 19 mars pour l'approbation des comptes, préalablement préavisés.

7. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Gabus-Thorens

- Mme Gabus-Thorens informe que demain dans cette salle à 20H, se tiendra une conférence de deux journalistes qui sont déjà venus ici pour un tour du monde en bateau et qui présenteront une conférence diaporama « De la Russie orientale aux Aléoutiennes »
- Le 21 avril, se tiendra la marche contre le cancer. Des débats auront lieu à la salle communale de 8 à 15H et pour les enfants également, une « parlotte » avec un théâtre de marionnettes qui traiteront de ce thème
- L'exposition « Découvrir le monde » qui fait un tour en Suisse est actuellement à Carouge, mais elle a aussi un volet axé sur les communes pour celles qui le souhaitent. Confignon a répondu présent et il y aura un rallye des 5 sens le dimanche 29 avril. Rendez-vous à la Mairie à 8H30 et pique-nique canadien aux Evaux entre 12 et 14H. Il est possible de s'inscrire à la mairie jusqu'au 20 avril.
- 29 avril 2018 : vide grenier prévu à Cressy

Communications de Mme Jay

- Mme Jay informe que des travaux vont avoir lieu le 16 avril 2018 sur le chemin de Vuillonex pour la réfection de la chaussée. La fermeture du chemin s'étendra de 9 à 16H
- Pont des marais : travaux le 18 avril toute la journée pour la réfection de chaussées
- Eclairage de la place publique : les candélabres ont été installés, mais des réglages sont encore nécessaires
- Chemin de Carabot : la circulation est rétablie
- Dimanche 22 avril : nous recevrons à Confignon le Tour genevois, course cycliste, qui arrivera vers midi sur le chemin de Mourlaz, avec remise des prix

- Le 25 avril à 19H, une séance intercommunale pour la mobilité se tiendra au manège d'Onex
- Enfin, dans le village une voiture va circuler pour procéder au contrôle des conduites de gaz et stationnera par intermittence sur la place du village.

Communications de M. Uong

- **M. Uong** informe que le secrétaire-général ayant demandé à partir en retraite pour mars 2019, le processus de recrutement est en cours et vous avez peut-être vu des annonces en ce sens. Un nombre considérable de réponses ont été reçues, dont certaines ont été retenues pour des entretiens. Le CA commencera les auditions dans les prochaines semaines et tout devrait être terminé avant les vacances de cette année.

La Présidente propose alors de traiter le point 12 de l'OJ comme décidé précédemment.

8. (ex-point 12 OJ) P DM 783 – Projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2017

M. Uong répond à la demande du chef de groupe PDC, Yvan Guillaume, qui a demandé à changer l'ordre du jour pour que soit traitée en début de séance du CM, la situation très préoccupante des finances de la commune et plus particulièrement le bouclage de l'exercice 2017.

Dans l'exercice 2017, les charges se sont élevées à Frs 15'218'505.33 et les revenus à Frs 13'010'295.60, ce qui représente un excédent de charges de Frs 2'202'509.73. Ce qui est considérable pour l'exercice 2017. Au niveau des comptes d'investissements, les dépenses atteignent Frs 681'508.19 pour des recettes de Frs 264'432.85, donc des dépenses nettes d'investissement de Frs 417'075.34. Comment cela s'explique-t-il et quelles en sont les raisons ?

1.-Au niveau des recettes, il faut préciser que nous avons reçu que très récemment les informations du Département des Finances pour pouvoir boucler l'exercice 2017 et qui se traduit par une perte de Frs 1'350'652.70. Ce résultat est à mettre en rapport avec les informations reçues précédemment pour établir le budget 2017 et il tient à préciser que jusqu'en fin d'année 2017, les informations reçues ont été du même ordre. Ce n'est qu'au début 2018, et avant le bouclage de l'exercice, que nous avons été informés de ce changement par le Département des Finances.

2.-Impact du PACRA dont le coût s'élève à Frs 419'453.-. Ces mesures financières d'accompagnement pour les départs à la retraite, acceptées par le CM, représentent donc plus de 400'000 frs.

3.-Le supplément de reliquats : comme vous le savez il y a toujours au niveau des impôts, un ajustement de reliquats, et selon le Département des Finances, il faut prévoir pour 2017 un supplément de Frs 109'981,31.

4.- Charges de personnel : une augmentation de Frs 102'000.- qui correspond essentiellement aux congés maladie de longue durée de quelques membres du personnel

5.- Bâtiments : un dépassement de Frs 119'000.-

6.- Routes : dépassement de Frs 58'000.-

7.- Ecoles : dépassement de Frs 82'000.-

L'addition de tous ces déficits représente les 2'200'000.- mentionnés précédemment. Aussi, lorsque les chiffres du DdF nous ont été communiqués, un rendez-vous a été demandé pour obtenir toutes les informations nécessaires expliquant la chute des recettes. Avec ce tableau des recettes sur plusieurs années, vous voyez que les sommes fluctuent fortement d'une année à l'autre. Si on calcule une recette moyenne, on se situe à plus ou moins 9,8 mio. Comment s'explique la chute des recettes en l'occurrence ? Après avoir rencontré des membres du DdF, 5 raisons ont été avancées :

- 1) 2 contribuables importants ont quitté la commune, plus un autre parti à la retraite. Ces trois contribuables représentent une perte de Frs 400'000.-
- 2) En tenant compte de la perte de ces 3 contribuables, des correctifs d'estimations pour 2016 doivent être apportés, s'agissant de l'année où ces départs ont été enregistrés. Ce correctif représente Frs 253'486.-
- 3) Les correctifs finaux antérieurs : conséquences du système post numerando où les recettes sont principalement basées sur des estimations pour les 5 dernières années, au contraire des années antérieures où elles sont basées sur les encaissements. Ceci représente Frs 280'000.- supplémentaires
- 4) L'impôt à la source : avec la nouvelle législation entrée en vigueur, une perte de Frs 211'000.- doit encore être ajoutée
- 5) Perte sur les impôts pour les prestations en capital (par exemple dans les cas de retrait du 2^e pilier pour l'achat d'un logement) qui représente encore Frs 100'000.-

Si on additionne tous ces éléments, on arrive à une perte globale de recettes de Frs 1'300'000.-.

Pour boucler l'exercice 2017 avec cet excédent de charges de 2,2 mio, la première mesure à adopter est de dissoudre les réserves conjoncturelles capitalisées lors des 2 derniers exercices, soit ~1 million. Puis, concernant les charges supplémentaires générées par le PACRA, il faut également dissoudre la réserve constituée de Frs 446'000.-. Au final, pour le bouclage de l'exercice 2017, on arrive à une diminution du capital de Frs 756'244.73.

Le CA a bien entendu étudié cette situation financière très préoccupante pour la commune et a déjà décidé des mesures suivantes :

- lors de la discussion avec le DdF il a été demandé au représentant du département de venir lors d'une séance de la commission des finances élargie pour donner toutes les explications nécessaires relatives à ce qui vient de vous être présenté. Une date qui doit encore être confirmée a été arrêtée au 23 avril, 18H30.

- préparer une situation des liquidités à suivre de très près

- revoir également le budget 2018. Il a déjà été adopté par le CM, mais vu la situation, des mesures d'économies nécessaires devront être prises pour finir l'année dans une meilleure situation qu'aujourd'hui

- cette année marque aussi l'entrée en vigueur de MCH2 prévoyant des contrôles et l'établissement de rapports trimestriels établis par l'administration pour le CA, qui devra à son tour en informer la commission des finances.

M. Uong reste à disposition pour toute question que le CM souhaiterait poser.

M. Kunz rappelle qu'il y a encore le budget 2019 à préparer.

M. Uong confirme que la version O du budget 2019 est à préparer avec pour principe de base de ne plus se baser uniquement sur les estimations communiquées par le département, mais pour la partie recettes d'établir le budget en s'appuyant aussi sur les recettes moyennes calculées sur plusieurs années. Par ailleurs, le CA examinera encore si, d'ici le mois de juin, d'autres mesures s'avèrent nécessaires.

La Présidente remercie pour cet exposé et indique qu'avec l'arrivée de **M. Fernandez-Villacanas**, le CM compte maintenant 18 membres. Elle propose ensuite de voter l'entrée en matière pour les comptes, s'agissant d'un nouvel objet.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des partis. Elle ouvre donc les débats.

Mme Uldry Frossard communique que le groupe PDC a pris connaissance du résultat des comptes ce week-end et est sidéré par l'ampleur du déficit de 2,2 mio, dont plus d'1 million de charges supplémentaires et une insuffisance de revenus de 1,2 mio par rapport au budget. Ceci fait suite à 4 exercices déficitaires depuis 2011, mais jamais Confignon n'a comptabilisé une telle perte. Après le

choc et la lecture attentive de l'exposé des motifs, nous nous interrogeons sur un grand nombre de points touchant à la gestion des finances de la commune. Certes, la recette fiscale des personnes physiques s'est avérée inférieure aux prévisions de l'ordre de 1,3 mio et sera compensée par la réserve conjoncturelle, mais qu'en est-il du dépassement des charges de personnel de Frs 700'000.- et des gains de services de près de Frs 300'000.- par rapport au budget? L'annonce si tardive de ce résultat aux membres de la commission des finances et du CM est incompréhensible. L'administration ne fait-elle pas de reporting prévisionnel tout au long de l'exercice pour identifier les dépassements et éviter de tels déficits? Des mesures auraient dû être prises depuis de nombreux mois afin de renoncer à des prestations ou de suspendre tout nouvel engagement, ou toute retraite anticipée si le collaborateur doit être remplacé. Il est également observé que le CM n'a été saisi d'aucune demande de crédit supplémentaire avant l'engagement des dépenses. Si un crédit budgétaire est insuffisant pour remplir la tâche prévue, le CA doit présenter une demande de crédit supplémentaire au CM, conformément au règlement d'application de la LAC.

Nous sommes donc très inquiets pour les comptes 2018, dès lors que le budget est augmenté de Frs 450'000.- en charges et aux revenus et que nous devons probablement compter avec des recettes fiscales inférieures de 1,136 mio et un nouveau déficit. La situation financière est grave en regard des nombreux projets de développement à venir et le PDC tient à prendre des mesures immédiates. Il demande l'annulation du voyage du CM prévu en Italie cet automne, la suspension de la procédure de recrutement d'un secrétaire-général et l'ajournement des crédits d'investissements non prioritaires. Le PDC dépose aussi une motion qui sera traitée plus tard, sollicite un renvoi de l'examen des comptes en commission élargie à l'ensemble des commissions et demande la présentation des documents suivants pour cette séance : le rapport de l'organe de révision, une projection précise des charges et revenus au 31.12.18, une évaluation des indemnités actuelles et futures versées aux collaborateurs à la retraite anticipée, un plan de mesures pour l'exercice 2018 afin de maîtriser les charges et éviter un nouveau déficit, un plan financier quadriennal mis à jour avec les nouvelles données, un plan décennal des investissements comprenant tous les projets (Hutins, Vuillonex, Cherpines,...) et leur priorisation, une évaluation de la soutenabilité de l'ensemble des projets, de l'évolution de la dette, de la fiscalité et de la capacité de la commune à emprunter. Le PDC se réserve la possibilité de solliciter un audit de gestion administrative et financière auprès de la Cour des Comptes afin d'analyser les risques opérationnels financiers liés aux objectifs du Plan Directeur Cantonal 2030 et des nombreux projets en cours. Il s'interroge sur la capacité financière de la commune à faire face à ces défis dès lors que la dette culmine à plus ou moins 24 mio depuis la construction du quartier de Cressy. L'endettement net en francs par habitant est le 2^e plus élevé du canton depuis 12 ans, et 5 exercices ont été déficitaires depuis 2011, malgré un centime additionnel très élevé et des investissements minimaux depuis 10 ans. Enfin, de nombreuses erreurs sur les documents transmis ont été relevées et nous remercions l'administration de vérifier les dates, les chiffres et les libellés dont certains sont par ailleurs illisibles ou tronqués. Merci.

M. Taboada ne va pas reprendre tous les termes utilisés par **Mme Uldry Frossard** pour le PDC et que le PLR partage, mais il va plutôt revenir sur le fond. Pour lui, il y a rupture de confiance. Depuis plusieurs années, nous avons travaillé avec les magistrats pour parler de restructuration, pour étudier les moyens d'améliorer les réponses aux besoins de la commune en lien avec sa population, nous avons tous accepté de faire des efforts pour répondre aux demandes exprimées par les magistrats et tout cela en concordance avec les recettes et les dépenses. Aujourd'hui, il est très surpris de voir que les documents sont sur CMNet, mais qu'il n'y a pas eu d'alertes depuis des mois et n'ayant pu lire l'exposé des motifs que très tardivement pour des raisons personnelles, il avait pensé que s'appuyer sur le thermomètre donné lors des différentes séances des derniers mois faisant état de comptes 2017 qui suivaient la ligne de ce qui avait été voté, devait éviter les surprises. Aujourd'hui, on voit que non et il aimerait faire un arrêt pour comprendre comment après des heures de discussions au sujet du budget, on finit par se retrouver avec un trou aussi énorme. C'est quelque chose qu'il n'arrive pas à comprendre et encore moins à expliquer lorsqu'on lui demandera à quoi servent les conseillers municipaux?

Aujourd'hui, dans l'exposé des motifs on trouve 5 explications pour ce déficit : la première est qu'il suffit de perdre 3 contribuables pour perdre 400'000.- frs de revenus. Il faut donc revoir notre stratégie

en matière de budget, car le même cas peut se reproduire chaque année et amener à 15-20% de pertes de recettes. Pour le PACRA nous avons accepté les propositions faites pour partir en retraite anticipée parce que nous pensions en avoir les moyens et aujourd'hui, nous constatons que nous n'avons pas l'argent nécessaire, alors comment faire ? Sur ce point, il se sent particulièrement mal à l'aise à devoir expliquer cela aux différents communiens qui nous ont fait confiance lors des dernières votations. Son grand problème est donc la confiance, car pour les miliciens que nous sommes, comment ne pas s'appuyer sur l'expertise et les données présentées en séances ? Il se réjouit donc de cette commission annoncée pour avoir des explications aussi bien sur les recettes que sur les dépenses, et surtout sur l'absence d'alertes lancées. Le seul point qu'il arrive à expliquer concerne le remplacement des personnes malades, car il avait été décidé de ne pas mettre de budget pour ce point étant donné que c'est imprévisible. Sans vouloir faire le débat ici, il rejoint **Mme Uldry Frossard** sur la proposition d'abandon du voyage du CM pour commencer, car il serait très malvenu de partir en septembre.

Mme Hofer reconnaît que la situation est délicate, mais elle est néanmoins choquée par les propos tenus. Nous étions tous là pour voter les choses, pour étudier la comptabilité. Nous sommes partis dans le plan quadriennal en proposant une augmentation du centime additionnel pour permettre une péréquation plus équilibrée, moins dépendantes des rentrées fluctuantes, et pour elle, il ne s'agit pas d'une situation de confiance, mais d'une situation de travail. Cela fait déjà 4 ans que de nombreux projets ne peuvent être réalisés, elle trouverait donc dommage de baisser les bras, de serrer encore plus les choses en croyant que l'on va régler les problèmes de cette façon.

M. Uong partage le sentiment de surprise et de choc, mais rappelle qu'il faut analyser tous les éléments constitutifs du dépassement pour se rendre compte que nous n'avons pas de maîtrise sur les plus importants. Sur les recettes d'abord et pour le PACRA, nous avons provisionné cette perte-là donc on ne peut nous reprocher une absence de maîtrise. Concernant le supplément de reliquats, c'est là aussi une information donnée par le DdF, et pour les charges de personnel (maladie) le principe a été adopté d'accepter les éventuels dépassements pour des charges non prévisibles. Donc seuls les 3 derniers points (bâtiments, routes et écoles) offrent une certaine maîtrise et les investissements y sont examinés dans les commissions et notamment par la commission des finances. Il est d'accord pour reconnaître que le CA pourrait ou aurait dû signaler les choses plus tôt sur ces 3 points. Il assume donc sa responsabilité en termes de communication et de maîtrise sur ces 3 points.

La Présidente prend acte des propositions de renvoi en commission des finances et en commission des finances élargie. Elle demande s'il y a d'autres propositions ?

Mme Pawlowska a une question relative à la péréquation au niveau cantonal : n'y a-t-il pas une certaine cyclicité des éléments dont on pourrait tenir compte dans la péréquation au niveau cantonal ?

M. Uong la remercie pour cette question et au vu de l'histogramme des impôts pour les personnes physiques que vous voyez, il faut encore ajouter une péréquation intercommunale. Cependant, les recettes au niveau des péréquations sont aussi fonction des recettes sur les personnes physiques. En d'autres termes, si la situation est bonne, on touchera moins.

M. Kormann se déclare fatigué de cette répétition du psychodrame que l'on vit ce soir. Cela fait plusieurs fois que l'on annonce au CM que les comptes vont bien, puis tout à coup, les comptes nous plongent dans le désarroi, tout le monde doit se serrer la ceinture et en conséquence supprimer le voyage et toutes sortes de projets. Et d'ici 6 mois – 1 an, une embellie sera revenue, les coupes opérées seront oubliées, les projets mis au placard, le voyage peut-être aussi, et nous aurons peut-être 1 million de bénéfice, comme cela est déjà arrivé à d'autres occasions. Nous amortirons alors la dette, ce qui ne changera rien pour la commune puisque l'argent ne rapporte plus rien. Il serait donc plutôt amené à dire que nous sommes déjà passés par là et qu'il devient nécessaire de gérer autrement les informations non fiables communiquées par l'administration cantonale. Il faudrait peut-être opérer un lissage sur les 12 dernières années et partir d'un niveau de recettes moyen qui, s'il est confirmé ce sera tant mieux et

sinon tant pis. Mais surtout arrêter de croire qu'en corrigeant dans les dépenses on pourra changer quelque chose, car nous l'avons déjà fait. Il faut donc prendre du recul, accepter que le canton, par sa négligence, nous plonge dans des affres qui seront probablement différemment annoncés dans 6 mois et accepter ce déficit qui conduira peut-être le canton à prendre ses responsabilités et à nous aider à construire le quartier des Cherpines.

La Présidente propose alors de passer au vote sur le renvoi de la DM 783 en commission des finances, puis de voter sur le renvoi à la CFGDE élargie pour les explications avec l'AFC.

M. Uong précise que la CFGDE élargie est une invitation à assister à la présentation avec les représentants de l'AFC, ce n'est pas un examen des comptes, elle ne traitera pas de la DM783.

Le renvoi à la CFGDE est accepté par 16 oui, 1 non et 1 abstention.

Mme Uldry Frossard rappelle que le groupe PDC a précisément demandé un renvoi en commission élargie pour que chacun puisse comprendre les explications relatives aux comptes et pouvoir poser des questions.

Le renvoi à la CFGDE élargie est accepté par 17 oui et 1 abstention.

M. Kunz précise que la séance avec l'AFC se tiendra séparément le 23 avril avec la CFGDE, élargie. Puis, les 1^{er} et 3 mai ont déjà été réservés pour les séances ordinaires de la CFGDE. Enfin, une date pour le renvoi en séance avec la CFGDE élargie devra être fixée.

9. (ex point 13 OJ) P DM 788 – Délibération du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir

M. Kunz précise qu'il faut renvoyer en commission CFGDE élargie tous les points 12-13-14 et 15, sinon cela n'a pas de sens.

La Présidente propose de voter pour la forme l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Le renvoi de la DM 788 à la CFGDE élargie est accepté par 15 oui, 0 non et 2 abstentions.

10. (ex point 8 de l'OJ) DM 780 – Crédit d'investissement de CHF 129'000.00 TTC pour l'aménagement d'un dojo, vestiaires et sanitaires à l'Ecole de Confignon et versement de CHF 1'205.00 au Fonds de mise en valeur des bâtiments et des espaces publics (FMV)

La Présidente rappelle qu'il y a eu renvoi à la CMSS, CFGDE et CCEV, elle passe donc la parole à **M. Guillaume** pour commencer.

M. Guillaume rappelle que la CMSS s'est réunie le 27 mars avec la CCEV et un préavis favorable a été émis. De plus, il précise que des économies potentielles seront possibles au niveau des casiers.

M. Kormann répète que pour la CCEV, ce projet était bien préparé, nécessaire et utile. Les options proposées étaient intelligentes et surtout réversibles, permettant une éventuelle réaffectation des locaux pour un usage scolaire ou autre. L'ensemble du projet étant cohérent, il a été préavisé favorablement à l'unanimité. La réutilisation des blocs casiers de l'ancienne caserne des pompiers

proposée par **Mme Jay** permet une économie de Frs 7'000.- et la CCEV a donc fait une proposition complémentaire, acceptée à l'unanimité, d'amender le poste mobilier pour le ramener à Frs 4'000.-.

M. Taboada informe que la commission a étudié ce projet qui faisait l'objet d'une ligne dans le tableau des investissements et l'a préavisé favorablement.

La Présidente indique alors qu'elle a reçu une proposition d'amendement du DECIDE et passe la parole à **M. Taboada**.

M. Taboada propose d'ajourner cet investissement tant que des informations plus précises au niveau des comptes n'auront pas été données. Il propose donc d'ajourner ce point au prochain CM.

La Présidente propose alors de passer au vote sur l'ajournement.

L'ajournement de la DM 780 est accepté par 11 oui et 6 non.
--

11. (ex point 9 de l'OJ) P DM 785 – Crédit d'investissement de CHF 30'000.00 TTC pour l'acquisition de pupitres et chaises destinés à l'établissement scolaire de Confignon et versement de CHF 276.00 au Fonds de mise en valeur des bâtiments et des espaces publics (FMV)

Mme Jay estime que l'exposé des motifs est suffisamment clair et que cet investissement fait partie des tâches que la commune doit proposer pour les écoles. C'est bien entendu utile, mais au vu de ce qui se passe, il pourrait être envisagé d'attendre jusqu'au prochain CM...

La Présidente propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité. Elle ouvre ensuite le débat.

M. Taboada indique que, s'agissant de nos enfants, le PLR propose de voter sur le siège.

Mme Jay demande si le DOJO, ce n'est pas nos enfants ?

M. Taboada répond que la différence c'est que l'école est un vrai besoin et pour le DOJO, attendre un mois de plus n'est pas si grave.

M. Fournier n'est pas contre un vote sur le siège, mais il estime que l'exposé des motifs est lacunaire sur certains points. Tout d'abord on mentionne le fait que les pupitres actuels ont été vendus ou donnés à des associations, il aimerait donc avoir des précisions sur la recette liée à la vente et sur les associations qui ont bénéficié de ces bureaux. Ensuite il aurait voulu savoir s'il y a choix entre plusieurs modèles possibles, si l'on s'adresse toujours à la même entreprise, aussi si le bois proposé pour ces bureaux est durable, de la région, et enfin concernant le tableau de coûts, le montant total est arrêté à Frs 29'800.-, auxquels sont ajoutés Frs 200.- pour le FMV; ce qui fait moins que les Frs 30'500.-arrêtés à la fin. Enfin, une erreur de calcul a été relevée relative au taux de TVA utilisé, soit 8% au lieu de 7,7%, ce qui doit être corrigé.

Mme Jay répond que s'agissant des essences, elle se renseignera et pour ce qui est du matériel, c'est celui utilisé dans toutes les classes. Concernant la recette de la vente des anciens bureaux, elle se renseignera. En revanche, elle reconnaît une erreur s'agissant du % de la TVA, mais avec un impact marginal au niveau de l'enveloppe globale. Pour les autres éléments, les réponses seront apportées au prochain CM.

M. Fournier pense que si les réponses sont apportées aujourd'hui, il n'y a pas besoin de renvoyer en commission, mais vu que certains points restent un peu flous, on pourrait retraiter cet objet au prochain CM sans renvoi en commission.

Mme Jay aimerait savoir ce qu'il attend au sujet du choix des essences, car il s'agit de matériel standard du DIP pour lequel nous n'avons pas de choix. Elle est donc un peu embêtée pour répondre à cette question.

M. Fournier pense qu'il s'est mal exprimé, car sa question portait sur l'entreprise à laquelle avait été acheté ce matériel. Il n'est pas fait mention d'une centrale commune d'achats du DIP et si cela avait été précisé, il n'aurait naturellement pas posé ces questions.

La Présidente demande si la proposition de renvoi en commission tient toujours? Et si oui, quelle commission?

M. Fournier répond qu'il ne propose pas de renvoyer en commission, mais demande de corriger le tableau financier.

Mme Pawlowska constate que pour le DOJO qui a été examiné par deux commissions et se trouve renvoyé sans autres, des pupitres et des sièges non examinés mais qu'on propose de voter sur le siège, elle pense que le sens de la procédure est en train de se perdre. Normalement, on renvoie en commission, on examine le préavis et ensuite on vote. La question des comptes est de toute évidence très émotionnelle et change nos habitudes, mais elle propose avec Voix de Gauche, de suivre la procédure sur cette question-là et de renvoyer en CCEV et en CFGDE comme nous avons toujours fait.

La Présidente propose alors de voter sur le siège, puis sur les renvois en CCEV et CFGDE.

Le vote sur le siège est refusé par 10 non, 5 oui et 3 abstentions.

Le renvoi en CFGDE est accepté par 15 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le renvoi en CCEV est accepté par 12 oui, 1 non et 5 abstentions.

12. (ex point 10 de l'OJ) P DM 786 – Crédit d'investissement de CHF 101'000.00 TTC pour la réparation des fenêtres oscillo-battantes de l'école de Confignon et versement de CHF 939.80 au Fonds de mise en valeur des bâtiments et des espaces publics (FMV)

Mme Jay rappelle qu'il ne s'agit pas ici de travaux de vitrages, mais bien de toute la fenêtre proprement dite et donc d'une demande de crédit pour l'entretien de ces fenêtres qui font problème actuellement.

La Présidente propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité. Elle ouvre le débat.

Mme Uldry Frossard relève une erreur dans la durée d'amortissement de 30 ans dans l'exposé des motifs et de 10 ans dans le DECIDE. Par ailleurs elle propose le renvoi en commissions CFGDE et CCEV.

La Présidente propose alors de voter les renvois en commissions.

Le renvoi en CFGDE est accepté par 17 oui et 1 abstention.

Le renvoi en CCEV est accepté par 17 oui et 1 abstention.

13. (ex point 11 de l'OJ) P DM 787 – Crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC, dont la révision du plan directeur communal, plan directeur des chemins piétons 2006 pour un montant de CHF 151'911.00 TTC et révision du plan directeur des énergies 2012 pour un montant de CHF 16'100.00 TTC

M. Uong explique que selon la loi, nous avons un délai de 2 ans pour adapter notre Plan Directeur Communal par rapport au Plan Directeur Cantonal. Nous nous sommes donc préparés pour cette démarche et comme mentionné dans l'exposé des motifs, nous avons demandé à 5 sociétés de nous faire une offre. Il en est résulté une short liste de 2 sociétés que le CA a récemment reçu et qui a abouti au choix de l'une d'elle pour un montant de Frs 151'911.00. Ce sera aussi bien sûr l'occasion de revoir le Plan directeur communal de l'énergie pour un mandat qui sera confié à un Bureau d'études pour Frs 16'100.-.

La Présidente demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité. Elle ouvre ensuite le débat.

M. Jaccard demande s'il s'agit de dépenses obligatoires ou s'il serait possible de refuser ?

M. Uong répond que nous avons *obligation* de revoir notre plan directeur communal.

M. Fournier remarque qu'il s'agit en fait d'investir pour l'avenir et de réfléchir à quoi ressemblera notre commune dans quelques années. C'est donc de l'argent bien investi. Par ailleurs, il voudrait relever une erreur dans l'exposé des motifs où on parle de Frs 159'100.- et pas de Frs 251'900.-, qu'il faut donc corriger. Enfin, il propose le renvoi de cette délibération en commissions CAD et CFGDE.

Dernier point, il est à déplorer que plusieurs tableaux soient complètement illisibles, même en zoomant, et qu'il n'y ait aucun moyen de les lire.

Mme Pawlowska déclare que son parti soutient la proposition de M. Fournier pour les renvois.

La Présidente demande donc de voter le renvoi en CAD et CFGDE.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité.

Le renvoi en commission des constructions est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie et informe que nous retrouvons la numérotation de l'OJ à partir ce point.

14. P DM 789 – Crédit complémentaire de CHF 1'863.25 TTC à la délibération DM N° 675 concernant la réalisation d'un bassin de rétention-intégration de mesures de gestion pluviale à la 3^e étape de la renaturation de l'Aire

La Présidente propose de voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité. Comme pour les autres postes de comptes, elle propose de voter sur le renvoi en commission élargie des finances.

Le renvoi en commission CFGDE élargie est accepté par 17 oui et 1 abstention.

15. P DM 790 – Crédit complémentaire de CHF 10'595.50 TTC à la délibération DM N° 661 concernant l'étude de gestion du stationnement

La **Présidente** propose de voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité. Comme pour les autres postes de comptes, elle propose de voter sur le renvoi en commission élargie des finances.

Le renvoi en commission CFGDE élargie est accepté par 17 oui et 1 abstention.

16. Motion PDC – Clarté et maîtrise des budgets et des comptes

M. Guillaume tient à réagir après le choc et l'effroi des comptes tels qu'ils ont pu être constatés durant ce week-end, et vu aussi les propositions faites par **M. Uong** sur de nouvelles maîtrises. Il estime, à titre personnel, que ce n'est pas suffisant et que nous devrions nous doter de moyens plus importants. Il rappelle que durant toute l'année 2017, nous n'avons pas eu la moindre information sur les comptes et sur la manière dont ils se présentaient. Il estime donc que le CA doit donner au CM des informations beaucoup plus cohérentes quant au suivi budgétaire, notamment par rapport aux charges ou relativement à certaines natures qui ont simplement doublé. Il est naturel de se poser des questions et il propose de mettre en place un système de contrôle comme on le fait à l'Etat (bouclements intermédiaires au 30.06 ou 30.09 par exemple). En période de difficultés, il est légitime que le législatif dispose d'informations claires et d'alertes, c'est la raison pour laquelle cette motion est proposée qui invite le CA à appliquer les points qui y sont mentionnés. Il propose donc d'adopter cette motion qui apportera en outre divers outils au législatif.

La **Présidente** propose de voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité. Elle ouvre le débat.

M. Fournier fait remarquer que cette motion est émise en réaction directe aux comptes présentés, il estime que c'est un signal fort du CM qui juge que des mesures sont nécessaires. Le CA a déjà énoncé un certain nombre de mesures qui seront prises et certaines vont dans le sens de la motion PDC. Il propose donc de renvoyer cette motion, avec les comptes, en CFGDE élargie, pour un traitement cohérent et conjoint de la question.

Mme Pawlowska remercie le PDC d'avoir pris la mesure du problème et d'avoir déposé cette motion. Par contre, elle la juge hâtive, puisque que l'essentiel de ce qui y est proposé consiste en mesures de contrôles et de surveillance. Une réflexion sur ces points devra être faite, mais plutôt après avoir entendu ce que l'AFC a à dire. Puis, en ce qui concerne la révision du budget 2018, la proposition de n'« autoriser des dépenses d'investissement uniquement et seulement dans le cadre de l'autofinancement » lui apparaît comme particulièrement osé et demanderait au minimum d'avoir fait une analyse d'impact sur les investissements avant de prendre un tel engagement. Elle propose un renvoi en CFGDE élargie, également.

M. Taboada juge que cette motion reprend ce qui a été discuté précédemment et il ne voit pas ce que la commission des finances pourra apporter de plus, peut-être l'amender ? Il n'en voit pas la nécessité. La renvoyer en CFGDE « normale », il veut bien, mais se retrouver à 19 pour parler de cette motion, il n'en voit pas l'utilité. Si l'idée est de l'amender pour y apporter un plus pour le CA, pourquoi pas, mais son opinion est que pour cela une commission élargie n'est pas le bon lieu pour le faire. Sa proposition serait de l'envoyer à la CFGDE « normale ».

En l'absence d'autres propositions, la **Présidente** propose de passer au vote les renvois en CFGDE ordinaire, puis CFGDE élargie.

Le renvoi en CFGDE ordinaire est accepté par 11 oui, 4 non et 3 abstentions.
Le renvoi en commission CFGDE élargie est refusé par 7 oui, 10 non et 1 abstention.

17. (ex point 16 de l'OJ) P DM 791 – Crédit d'étude pour les activités culturelles de la pièce D aux Cherpines en collaboration avec la commune de Plan-les-Ouates pour un montant de CHF 150'000.00, dont 50% est à la charge de la Commune de Confignon.

Mme Gabus-Thorens souhaite apporter quelques précisions complémentaires aux éléments figurant dans l'exposé des motifs. Actuellement une démarche a été effectuée entre les conseillers administratifs de PLO et de Confignon pour déterminer les normes de gouvernance aux Cherpines en regard de chaque domaine pour voir si on désire partager une école par exemple ou en avoir deux. Concernant la culture, on sait qu'aux Cherpines elle aura lieu dans principalement deux lieux. Il a donc été décidé que nous aurons une gouvernance partagée et que nous serons en intercommunalité sur la question de la culture. La commune de PLO et tout spécialement son conseiller administratif en charge de la culture, a souhaité pouvoir faire des études concernant les infrastructures culturelles sur la pièce D. Il y a aussi des infrastructures sportives sur cette pièce et des études ont déjà été lancées par la commune de PLO. Compte tenu du fait que nous souhaitons une gouvernance partagée, PLO nous a demandé si nous étions d'accord de participer financièrement à ces études. Une rencontre a donc eu lieu pour en discuter.

Pour rappel, la culture aux Cherpines a fait l'objet d'un travail depuis de longues années, commencé avec Mmes Françoise Joliat et Geneviève Arnold. Elles avaient rassemblé toutes les associations culturelles susceptibles d'intervenir aux Cherpines pour déterminer leurs besoins. Puis, un programme d'action signé par les conseillers administratifs des deux communes a été établi, sur lequel la maîtrise urbaine a donné un avis de faisabilité. Nous avons donc maintenant de grands projets et c'est le moment de se demander si financièrement, si en matière de besoins, de capacités, etc...tout ceci est possible. PLO a déjà fait une demande auprès de son CM qui a répondu favorablement. Confignon souhaite donc pouvoir travailler avec PLO sur cette pièce D qui comportera principalement la salle des musiques actuelle, des salles de répétition, des ateliers d'artistes, un lieu pour le cirque et un musée des enfants déjà annoncé dans la presse. Il est donc temps aujourd'hui d'évaluer si les projets sont réalistes au niveau technique, financier, et correspondent bien à des besoins. Le CA a estimé qu'il était normal de travailler avec PLO, qu'au niveau des crédits d'étude nous étions d'accord de participer à hauteur de 50/50, mais qu'il n'y a pas d'engagement des communes pour la suite. Il y aura une nouvelle discussion au niveau de la commission d'aménagement et les modalités de participation des communes seront rediscutées. Le crédit que l'on vous demande d'examiner aujourd'hui est un crédit qui correspond à la moitié du crédit d'étude approuvé par PLO pour l'aménagement de la pièce D.

La Présidente propose alors de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité. Elle ouvre le débat.

Mme Uldry Frossard souligne qu'il s'agit d'un projet très important pour les Cherpines. La commission culture a agendé une séance pour entendre le conseiller administratif de PLO, M. Xavier Magnin, le 16 avril prochain et pour entendre également les présidents des associations « Une fois, un cirque » et « AMusEN » pour discuter du projet. Une rencontre des membres de la commission culture de PLO aura également lieu le 30 avril. Le groupe PDC propose donc le renvoi en commissions CCEP et CFGDE.

M. Ben-Slimane souhaite revenir sur l'information donnée sur les comptes et rebondir en indiquant avoir été présent à une présentation sur Bernex-Est avec la commune de Bernex traitant de la même question. De fait, il se demande si, au vu de la grandeur de notre commune, nous sommes assez riches pour avoir un duopole culturel, et s'il ne vaudrait pas mieux choisir soit Bernex, soit PLO ? A la lumière des éléments comptables que nous avons eu aujourd'hui, il lui paraît illusoire de commencer à réfléchir et avec Bernex, et avec PLO.

Mme Uldry Frossard répond que le projet avec PLO a démarré il y a plus de 10 ans, il y a un plan directeur de quartier et c'est inscrit dans le Plan Directeur Cantonal 2030. Les équipements sportifs très importants seront pris en charge par PLO et au niveau culturel, c'est par le biais d'une intercommunalité que nous participerons. Il s'agit d'un projet très important pour un quartier qui comprendra 4200

logements et nous ne pouvons pas nous contenter de construire du logement, il faut également penser aux équipements culturels. Pour les Cherpines, nous sommes très avancés dans le projet, par contre pour Bernex, nous n'en sommes effectivement qu'au début et des choix seront probablement nécessaires. Elle pense qu'un énorme travail a été fait et que nous devons au moins écouter les associations et renvoyer en commissions comme dit précédemment.

Mme Pawlowska craint que l'on parle à nouveau sous le coup de l'émotion. Cherpines est un projet qui tiendra du miracle si on réussit à le faire, car nous n'avons pas encore l'argent nécessaire. Il faudra procéder de manière très méticuleuse et bien planifier nos dépenses. Mais cela fait longtemps qu'on y travaille et nous avons décidé de faire ce quartier et pas sans la culture.

M. Ben-Slimane tient à dire qu'il n'a rien contre la culture aux Cherpines, mais pour une petite commune qui a des pôles à moins d'1 kilomètre à pied entre Cherpines et Bernex-Est, il paraît nécessaire de prioriser.

Mme Gabus-Thorens souhaite que l'on ne mélange pas tout. Nous avons avec les Cherpines, un projet avec un plan directeur et nous sommes sur le plan localisé de quartier. Ces éléments culturels sont donc déjà prévus. Ensuite, nous devons travailler pour construire quelque chose d'intelligent dans ce quartier. On peut aussi s'interroger sur le sens de la culture, à quoi sert-elle ? Est-elle utile ? On sait que la culture crée du lien et joue un rôle fondamental.

Par rapport à Bernex-Est, nous sommes effectivement au tout début de la réflexion. Si aujourd'hui nous sommes une petite commune de 4500 habitants, il ne faut pas oublier que nous allons doubler avec les Cherpines, ainsi que Bernex de son côté. Les besoins seront donc bien là et gouverner c'est prévoir. L'objectif de cette étude c'est d'être réaliste et de nous aider à faire des choix pour le futur. Si on prend le CEVA, il a été possible de le faire parce qu'il y a 50 ans, des réserves ont été prévues pour des gares...

La Présidente rappelle qu'elle a des propositions de renvoi en CFGDE et en CCEP, s'il n'y en a pas d'autres, elle propose de voter sur ces renvois.

Mme Uldry Frossard souhaite ajouter qu'il s'agit d'une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme des activités aux Cherpines et qu'il ne s'agit pas encore des investissements. Par contre, les associations travaillent activement à la élaboration de ces infrastructures et pour trouver aussi leur propre financement.

Le renvoi en CFGDE est accepté à l'unanimité.

Le renvoi en commission CCEP est accepté à l'unanimité.

18. (ex point 17 de l'OJ) Questions

M. Fournier a une question faisant écho à une autre question déjà posée en 2015 concernant l'affichage public dans la commune et notamment en période électorale. En 2015 déjà, il avait relevé que tous les partis avaient droit à leur affiche sur la place du village, sauf le PDC. Cette année, il constate avec les élections cantonales, c'est à nouveau pareil, alors même que des emplacements sont laissés libres ou blancs. Il suggère donc au CA, même si cela ne fait pas partie de ses attributions, de prendre langue avec la SGA pour connaître la raison de cette discrimination du PDC et pouvoir idéalement fournir une réponse pour le prochain CM.

M. Taboada a une première question relative aux abords de l'Ecole de Cressy où les bancs sont largement utilisés, mais où de nombreux détritiques s'accumulent. Il demande donc si les espaces verts ne pourraient pas aussi nettoyer les plates-bandes herbeuses lors de leurs nettoyages, afin d'éviter que les canettes et autres bouteilles rencontrent les lames de coupe des tondeuses.

Deuxième point : il s'agit de féliciter pour les travaux effectués au chemin Carabot qui sont une réussite.

Mme Gabus-Thorens demande à **M. Fournier** pourquoi ce ne serait pas au PDC de demander directement à la SGA la cause de cet ostracisme dans l'affichage ?

M. Fournier répond qu'il ne s'agit pas uniquement de défendre la cause du PDC, mais bien la démocratie. Il a parlé du PDC, mais cela pourrait toucher un autre parti.

19. (ex point 18 de l'OJ) Propositions individuelles et divers

Mme Pawlowska voudrait remercier les auteurs de la motion d'avoir travaillé pendant le week-end pour que nous l'ayons ce soir, mais elle aimerait dire que les documents qui n'arrivent pas suffisamment tôt pour pouvoir les étudier, le CM ne devrait même pas entrer en matière... La prochaine fois, s'il était possible de faire parvenir ce genre de choses avant la dernière minute, ce serait très apprécié. Merci.

M. Fournier relève que le règlement du CM prévoit de pouvoir déposer une motion jusqu'à ce que la séance commence. En l'occurrence, il s'agissait d'une situation d'urgence, l'exposé des motifs des comptes ayant été déposé très tardivement et le PDC Confignon n'ayant pu se réunir avant-hier soir.

M. Taboada trouve étrange cette réaction sachant que les auteurs de la motion ont fait ce qu'ils ont pu dans ces circonstances. Il n'y a aucun groupe de ce CM qui n'a pas donné un jour une motion à la dernière minute, y compris Voix de Gauche. Pour sa part, il remercie le PDC pour le travail effectué et qui a permis d'alimenter ce débat.

Mme Uldry Frossard revient sur la proposition du PDC d'annulation du voyage du CM cet automne pour laquelle elle ne sait s'il faut se prononcer par une votation.

La Présidente indique que le Bureau en parlera à la prochaine séance qui précédera le CA. Par ailleurs, un petit rappel : les membres de la CFGDE sont attendus pour déterminer une date avec **M. Uong**.

La Présidente lève la séance à 22H45.



Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
Présidente



Jean Carlo TABOADA
Secrétaire